



Révision d'une rente viagère

Par **Laephrog**, le **13/03/2009** à **18:27**

Bonjour,

Ma grand-mère a vendu son bien en viager.
Elle touche une rente mensuelle qui doit être revalorisée annuellement.
Cette rente est indexée sur l'ICC indice du coût de la construction.

J'ai trouvé chez INSEE le tableau de cet indice, mais je ne sais pas quel colonne je dois prendre.

Dois-je prendre l'indice ou la Moyenne ?

Ensuite, la formule est simple, j'imagine que c'est un simple produit en croix avec le dernier indice connu au moment de la revalorisation.

D'avance merci.

Mes meilleures salutations.